

**OBJET : Appel à projets 2022
volet santé de la politique de la ville**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Ville de Lyon poursuit sa politique santé, au regard des besoins identifiés sur les territoires et au plus près des habitants, en lien avec les orientations définies par l'Agence Régionale de Santé et en maintenant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables, dans une démarche de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

A ce titre, elle a signé un **Contrat Local de Santé (CLS)** pour la période 2015/2019 puis un avenant 2019-2020, au même titre que l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, la CPAM, les HCL, les 3 Centres Hospitaliers psychiatriques, le CCAS, l'URPS Médecins et France Asso santé ; celui-ci constitue le volet *santé* de la **Convention Territoriale de Lyon**. Le nouveau Contrat Local de Santé 2022-2026, qui est par ailleurs en cours de rédaction, affirmera notamment l'importance du travail mené par les acteurs de la santé globale sur le territoire lyonnais, dans la même démarche de réduction des inégalités de santé.

La démarche des Ateliers Santé Ville instaurée par la Ville est donc réaffirmée dans les quartiers *Politique de la ville* définis par l'Etat.

Elle s'appuie sur les missions des coordinatrices territoriales de la Ville de Lyon et les données fournies par son Observatoire de la Santé des Lyonnais, qui permettent d'identifier les particularités de chaque territoire concerné afin de faire émerger les disparités et les besoins spécifiques qui en découlent.

Le contexte de pandémie que nous connaissons depuis presque deux ans, qui a aggravé l'état de santé des habitantes et des habitants, implique en outre de renforcer les actions d'accompagnement et de prévention au plus près des besoins.

La Ville de Lyon inscrit enfin pleinement sa politique de santé dans la démarche portée par l'OMS de l'acceptation de la santé comme un état de bien-être et non pas une absence de maladie.

Les objectifs 2021 se déclinent de la façon suivante :

1) RENFORCER LES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE, en priorité sur :

- La prévention de l'obésité, la promotion de l'alimentation santé
- La prévention de la sédentarité et la promotion de l'activité physique
- La lutte contre les expositions aux substances délétères pour la santé et la promotion de la santé environnementale
- Les rythmes de vie : sommeil et bien être

2) FAVORISER L'ACCES ET LA CONTINUTE DES SOINS

3) MAINTENIR L'OFFRE DE SOINS DE PROXIMITE

Il est attendu des porteurs de projet que les actions proposées en réponse au présent appel à projet se déploient dans un ou plusieurs de ces territoires politique de la ville.

Les projets de territoire définissant les priorités thématiques dont la santé pour chaque quartier politique de la ville, sont également accessibles sur le site :

<https://www.polville.lyon.fr/ressources-documents-projets/demandes-de-subvention>

Au sein de la mission santé de la Direction du Développement Territorial, Nadia SAAF et Myriam BUFFET vous accompagneront tout au long de la préparation de cette programmation et vous apporteront toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin.

nadia.saaf@mairie-lyon.fr, tél : 04 26 99 65 67
myriam.buffet@mairie-lyon.fr, tél : 04 26 99 65 54

Pour pouvoir être instruite, votre demande de subvention doit être envoyée **avant le 15 novembre 2021** en utilisant le nouveau portail des aides de la Ville de Lyon dont le lien vous a été communiqué par la mission santé et que nous vous rappelons :

https://subventions-aides.lyon.fr/aides/#/lyon/connecte/F_DECLAR_STRUCT/depot/simple

Une **rencontre** organisée par la Ville aura lieu au cours du mois de novembre 2021 ; la Mission santé prendra contact **avec les associations** qui déposeront un dossier.

Pour les opérateurs déjà financés par la Ville de Lyon en 2021 nous attirons votre attention sur le fait que les **fiches bilan** des actions doivent être adressées le **31 avril 2022** au plus tard pour permettre l'instruction administrative de la demande de subvention.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Céline de LAURENS
Adjointe au Maire
en charge de la Délégation
Santé - Prévention - Santé Environnementale



Jean-Luc GIRAULT
Adjoint au Maire
en charge des Actions Citoyennes
et de la Politique de la Ville

